

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un captage d'eau brute destinée à la consommation humaine sur le secteur de Bischwiller

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'HAGUENAU

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Jean-Lucien NETZER, Vice-président de la CA HAGUENAU

RCS / SIRET 2 0 0 0 6 7 8 7 4 0 0 1 2 9 Forme juridique Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17° b)	Prélèvements à des fins d'adduction en eau potable d'une capacité maximale de 400 m ³ /h (200 m ³ /h par ouvrage) soit environ 1 000 000 m ³ /an. Les prélèvements d'eau brute sont prévus dans la nappe profonde des alluvions récentes du Rhin comprise entre 24 et 37 m/TN dans le secteur de Bischwiller.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Deux forages de diamètre 800 mm, d'une profondeur de 38 mètres, distants de 60 m et implantés sur une parcelle agricole appartenant à la collectivité.

Aménagement extérieurs du périmètre de protection immédiat (terrassements, nivellement, bordures, clôtures, portail d'accès,...) d'une surface de 3 000 m².

Consolidation d'un chemin agricole existant faisant office d'accès aux forages à l'aide d'une couche de roulement constitués de gravats recyclés.

Pose du réseau d'adduction d'eau et connexion à l'usine de traitement d'eau potable de Bischwiller.

4.2 Objectifs du projet

3 usines de traitement (Bischwiller, Oberhoffen sur Moder et Rohrwiller) et leurs forages attenants assurent la production d'eau annuelle de l'ordre de 4 000 000 m³.

La CA d'Haguenau est privée d'une partie de sa capacité de production sur le secteur de Bischwiller suite au collapse et à l'arrêt du puits Centre. Elle souhaite enclencher les démarches nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle d'une nouvelle capacité de production à raccorder à l'usine de traitement de Bischwiller dont la capacité est sous-exploitée.

Le nouveau captage d'eau sera implanté sur une parcelle agricole propriété de la CAH dont les potentialités de la nappe profonde rhénane ont été vérifiées sur le plan quantitatif et qualitatif par des travaux de reconnaissance hydrogéologiques par forages menés en 2019.

L'objectif du projet est de sécuriser à long terme la capacité de production en eau potable en renouvelant des captages existants vieillissants qui pourraient générer à moyen terme des risques de désordres récurrents avec de graves conséquences sur les besoins actuels et futurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Foration de deux ouvrages et opération de pompages

Équipements des forages (4 pompes de 200 m³/h, colonnes d'exhaures, raccordement en sortie d'ouvrage, aménagements têtes de puits,...)

Aménagements génie civil (installations de locaux techniques en béton armé, escaliers d'accès, abris extérieurs,...)

Équipements hydrauliques, équipements électromécaniques et aménagements extérieurs (terrassements, nivellement, engazonnement, plantation, clôtures, portail d'accès)

Aménagement du chemin d'accès à la parcelle existant avec busage d'un fossé

Pose de canalisation et connexion à l'unité de traitement existante

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les nouveaux forages seront utilisés simultanément ou en alternance avec les puits "Piézo" et "Sud-Est" existants qui alimentent également l'usine d'eau potable de Bischwiller. Le fonctionnement automatisé des pompes sera asservi aux besoins en eau de la population desservie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique, autorisations au titre du Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Prélèvements à des fins d'adduction en eau potable	400 m3/h max. 1 000 000 m3 /an max.
Aménagement de la parcelle servant de périmètre de protection immédiat du captage	3 000 m2
Viabilisation du chemin d'accès	500 m2
Canalisation	DN400 sur 1 km (distance approximative et majorée entre la zone du projet et l'unité de traitement existante)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de BISCHWILLER.
Route départementale n°37
Section 89 - Lieudit : BORNHART
Parcelle : 102

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 4 5' 3 3" N Lat. 0 7° 5 2' 1 0" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II "Ried Nord"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Bischwiller est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) « Moder Zinsel du Nord » prescrit par arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2011. Les niveaux d'aléa au droit de la zone de projet sont qualifiés de moyen. Prescrit le 13/07/11
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet est situé dans le périmètre de protection rapproché des forages Sud-Est et Piézo (champs captant de Bischwiller), ainsi que des forages 1 et 2 d'Oberhoffen sur Moder (champs captant d'Oberhoffen sur Moder) instauré par les arrêtés préfectoraux des 10 avril 1974 et 6 mai 1986 modifié le 25 octobre 2017.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	4 zones au titre du réseau Natura 2000 à proximité : La ZSC « Massif forestier de Haguenau » (identifiant FR4201798) située à 2.4 km, La ZPS « Massif forestier de Haguenau » (identifiant FR4211790) située à 3.9 km, La ZSC « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin » (identifiant FR4201797) à 6.5 km, La ZPS « Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg » (identifiant FR4211811) à 6.5 k
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement de 1 000 000 m ³ /an max. d'eau destinée à la consommation humaine Nappe alluviale profonde rhénane
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	A l'issue de la caractérisation de la ressource in-situ, et au vu de la complexité et des risques générés par la contamination située au Nord de la zone étudiée par le BRGM en 2017 (CLVYL), une modélisation des incidences quantitatives et qualitatives sera engagée. Celle-ci se justifie par plusieurs points : - un nombre important de points de prélèvements sur le secteur ; - des interactions entre les nappes superficielle et profondes ; - les risques de migrations de polluants générés par une modification sensible d'un nouveau contexte de pompage
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'avancement du projet ne nous permet pas de répondre à cette question. Dans tous les cas, il s'agira de quantités peu importantes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	L'avancement du projet ne nous permet pas de répondre à cette question. Dans tous les cas, il s'agira de quantités peu importantes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur un terrain exploité par une agricultrice qui y cultive du maïs ou du blé depuis plusieurs années. De ce fait, Il ne comprend pas de défrichement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet aura pour effet de réduire de 3 000 m ² la surface agricole exploitable par l'agricultrice.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le bruit des pompes électriques immergées est négligeable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage</u> lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Contexte hydrographique du secteur du projet Plan de situation géographique du projet et des points de captage existants

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

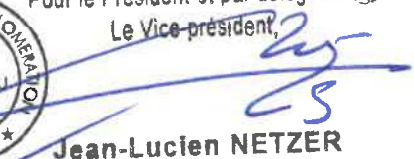
Fait à Haguenau

le, 31 août 2020

Signature



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président,


Jean-Lucien NETZER